

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

Date convocation : 28/02/2023
Affichage : 28/02/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 07 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Pouvoirs : Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Aline RANC.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : GESTION DU PERSONNEL DE LA CCHA – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2023 :

Monsieur le Président indique que 5 agents de la CCHA remplissent les conditions pour un avancement de grade sur l'année 2023.

- 3 adjoints administratifs de 2^{ème} classe peuvent accéder au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe peut accéder au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.
- 2 adjoints techniques peuvent accéder au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

En fonction de l'avis favorable émis par le Comité Technique sur les propositions de quotas d'avancement le 7 décembre 2022 et pour permettre la nomination des agents sur le nouveau grade, il convient de modifier le tableau des effectifs de la CCHA à effet du 1^{er} juillet 2023.

Dans le cadre de cette modification, Monsieur le Président propose également :

- La transformation d'un poste d'adjoint administratif actuellement à mi-temps en poste à temps complet pour pérenniser le poste de Conseiller numérique au sein de France Services.
- La suppression d'un poste d'animatrice territoriale en CDI de droit public après le départ à la retraite fin 2022 de l'agent qui l'occupait et sa transformation en poste d'adjoint d'animation.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la CCHA comme suit à compter du 1^{er} juillet 2023 :

SERVICE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIF AU 1ER JUILLET 2023	observation
Direction Générale des Services - Maison des Services au public - Mise à disposition autres collectivités	A	Attaché Principal	1	
		Attaché	1	100 % mise à disposition des Communes de Grandrieu et Naussac-Fontanes
	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	dont comptabilité EPIC + payes EPIC + payes SICTOM
	C	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	3 (+ 3)	dont 0,5 agent (gestion SICTOM)
		Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	0 (-3)	dont 0,5 agent (gestion Maison de l'Enfance)
		Adjoint Administratif	1 (+ 0,5)	France services (Conseiller numérique)
Services Techniques + Cinéma "René RAYNAL" + Maison de Santé + Centre de secours + appui aux Communes membres	B	Technicien Territorial	1	
	C	Adjoint administratif	0,5	
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1,82	
		Adjoint technique	3,5	dont 2 mis à disposition de Communes
Bibliothèque du Haut Allier - Médiathèque	B	Assistant de conservation du patrimoine	1	Poste créé en 2022 dans le cadre de la prochaine ouverture de la Médiathèque
	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	
		Adjoint du patrimoine	1,5	
Piscine OREADE	B	Educateur Activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	2	
		Educateur Activités physiques principal de 2 ^{ème} classe	1	
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0,6	
		Adjoint technique	0,6	
Maison de l'Enfance de Langogne - Haut Allier	A	Infirmière Puéricultrice	1	
		Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	
	B	Animatrice Territoriale (CDI droit public)	0 (-1)	Départ à la retraite de l'agent concerné fin 2022
	C	Auxiliaire de puériculture	3	
		Ajoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	
		Adjoint d'animation (CDI droit public)	1	
		Adjoint d'animation	3 (+ 1)	
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe		1 (+ 1)		
Adjoint Technique	0,71 (-1)			
TOTAL			35,23	(+ 0,5)

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier

Le Président,



Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.